



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE



**Unité de Gestion du projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière
(UGP CASEF)**

Réf STEP : MG-UGP CASEF-104841-CS-INDV

Réf PPM : C04-19/C3.3/VKN

Termes de référence

ETUDES COMPARATIVES DES BESOINS ET DES RENTABILITES DES INFRASTRUCTURES COMMERCIALES DE STOCKAGE DANS LA ZONE HAUTE TERRE : REGIONS ANALAMANGA, ITASY ET VAKINANKARATRA.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de Madagascar a reçu un prêt de la Banque mondiale pour financer le Projet de Croissance Agricole et Sécurisation Foncière (CASEF). Le projet a pour objectif l'amélioration de la sécurisation foncière et l'accès aux marchés des ménages agricoles ciblés en milieu rural, au sein de chaînes de valeur spécifiques.

Le projet évolue avec les principales composantes techniques suivantes : (a) développement de chaînes de valeur d'agriculture commerciale, (b) politique foncière et enregistrement des droits fonciers, (c) développement d'infrastructures de commercialisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de développement d'infrastructures de commercialisation (Composante 3 du projet), le projet CASEF assure des appuis aux producteurs par la réhabilitation des infrastructures agricoles dans le milieu rural et des appuis aux secteurs privés promoteurs des filières sélectionnées.

La réhabilitation des infrastructures commerciales de stockages se trouve parmi les axes de développement prioritaires pour le projet dans ses zones d'intervention du Projet dans la Haute Terre et la Cote-Est.

Aussi, le projet CASEF invite les consultants individuels nationaux disposant de solides références dans les domaines concernés, à soumettre leur candidature.

Un consultant individuel compétent pour assurer les « études comparatives des besoins et de rentabilité des infrastructures commerciales de stockages dans la zone Haute Terre : régions Analamanga, Itasy et Vakinankaratra » sera recruté dans le cadre des présents Termes de Référence (TdR).

2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

2.1. Objectifs

L'objectif global est de contribuer à l'amélioration durable de l'état des infrastructures commerciales des stockages existantes dans les régions Haute Terre dont la qualité des infrastructures est un facteur et condition d'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

2.2. Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- Conduire et faire des études comparatives des besoins et des rentabilités des infrastructures des stockages existantes ou identifiées dans les régions Haute Terre
- Proposer de modèle de gestion (structure, opérationnalisation, statut) pour la pérennisation du projet
- Proposer une priorisation selon le rapport entre l'impact économique et financière potentielle attendu et le cout des investissements.

2.3. Etendue de la mission

Les régions d'intervention sont les régions Analamanga, Itasy et Vakinankaratra

Les consultants conduiront des études des infrastructures des stockages existantes qui répondent aux besoins des populations ou des opérateurs dans les régions d'intervention.

Le consultant chargé de l'étude, travaillera en étroite collaboration avec une pluralité d'acteurs qui doivent jouer un rôle actif tout au long du processus.

Il travaillera avec les acteurs ci-dessous:

- les équipes de la Composante 1 «développement de chaînes de valeur d'agriculture commerciale» et de la Composante 3 «développement d'infrastructures de commercialisation» du Projet CASEF.
- les Responsables du volet Agriculture au niveau de la DRAEP et ou du MAEP
- les assistants techniques au niveau du Projet CASEF
- les organisations de producteurs à identifier avec les équipes de la composante 1 et des assistants techniques
- les opérateurs privés partenaires potentiels

Les Consultants devront notamment :

- Inventorier les infrastructures de stockage existantes dans les zones d'intervention du projet et surtout dans les zones d'intervention des Assistants Techniques
- Evaluer les statuts pour les infrastructures opérationnelles. Dans le cas échéant, il faut analyser, étudier et lister les raisons ou les problèmes d'inefficacité et de proposer des solutions concrètes pour l'opérationnalisation et la pérennisation de leur fonctionnement.
- Identifier et indiquer les coordonnées géographiques de chaque infrastructure ;
- Fournir un plan de situation ou plan de masse de chaque infrastructure identifiée ;
- Faire un résumé de la situation ou de l'historique du projet (historique du site, origine de la demande, bénéficiaires, organisme de financement ou bailleurs de fonds, année de création ou de construction, capacité du GCV ou du magasin de stockage, durée de fonctionnement, statut, problèmes rencontrés, les solutions prises et les raisons de l'abandon du projet , état actuel de l'infrastructure aux niveaux des normes techniques, des normes en matière d'équipements et de gestion, d'hygiènes et des stockages...)
- Faire une analyse en termes d'avantages et d'inconvénients du système pour chaque catégorie d'acteurs (Institutions Financière, producteurs, organisations de producteurs, entreposeur, acheteur etc.)
- Identifier et faire les études comparatives des besoins en matière de réhabilitation des infrastructures commerciales de stockage en recherchant les solutions répondant au mieux aux

besoins des opérateurs afin d'assurer la pérennisation de la gestion et le fonctionnement des infrastructures de stockage.

- Effectuer le repérage sur carte des infrastructures identifiées ;
- Effectuer les relevés / notation des environnements physiques et économique-sociales des infrastructures identifiées (nombre de populations, superficies, type de cultures pratiquées, Commune d'appartenance etc.) ;
- Identifier et évaluer les mesures environnementales et sociales afférentes aux travaux ;
- Déterminer les coûts des travaux en précisant les principaux postes en matière de d'investissements à financer ;
- Déterminer la rentabilité économique sommaire des travaux en n'oubliant pas de :
 - o chiffrer les coûts de toutes mesures d'accompagnement nécessaires y compris les mesures environnementales et sociales préconisées ;
 - o proposer un classement sur une méthode d'analyse multicritères pouvant inclure :
 - l'effectif de population concernée ;
 - le coût ;
 - la valeur ajoutée ;
 - le plan d'amortissement
 - le lieu d'implantation de l'infrastructure en tenant compte de l'accès à l'énergie et l'accessibilité physique (proximité avec la route, espace pour les camions, etc.)
 - la création d'emplois (faisabilité en HIMO si possible, ...) ;
 - la dimension technique de l'investissement à travers le prisme du rapport coût-efficacité
 - la facilité d'entretien ;
 - la valeur résiduelle probable en fin de durée de vie.
 - la durabilité
 - l'adaptabilité à des produits spécifiques
 - le mode de propriété de l'infrastructure et du terrain
 - les modalités de gestion bien détaillée et précise de l'établissement
 - les modes ou systèmes de recherche des débouchés pérennes avec les opérateurs locaux
 - les systèmes ou les méthodes pour la pérennisation des activités de production et de stockage par l'implication d'opérateurs locaux
 - la liste des avantages et inconvénients respectifs de la réalisation des travaux ;
 - la conclusion et les suggestions sur les travaux à prioriser.
 - trois variantes des Business plan complets pour le fonctionnement du projet pour les dix prochaines années à venir.

2.4. Groupes cibles

Les groupes cibles de l'étude sont l'Etat et les collectivités locales, les acteurs économiques des filières agricoles, les coopératives, les institutions de micro finance ainsi que les partenaires au développement.

2.5. Activités à réaliser

Phase 1 : Prises de contact

- a. Prise de contact avec les interprofessions, les sociétés agroindustrielles membres de ces interprofessions et les coopératives pour collecter les informations de base sur leurs zones d'approvisionnement, les dispositifs actuels pour l'entretien et la gestion des infrastructures de stockages, les intervenants et les financements ;
- b. Prise de contact avec les divers partenaires qui sont intervenus dans ces zones (FIDA, AFD,...) afin de :
 - (i) Capitaliser les réhabilitations d'infrastructures existantes, en cours ou prévues dans le cadre de leurs projets,
 - (ii) Assurer la synergie avec leurs activités ;

- c. Prise de contact avec les départements ministériels et les Collectivités Locales Décentralisées (CLD) pour cerner la problématique des systèmes de stockage dans les régions concernées ;
- d. Collecte des données cartographiques déjà disponibles ;
- e. Préparation des missions de terrain.

Phase 2 : Missions de terrain

Elles auront pour objet de compléter les données déjà collectées, d'approfondir le diagnostic et de tester un certain nombre d'options sur les évolutions à encourager. Elles seront conduites sur les sites.

Phase 3 : Elaboration des rapports

Les éléments listés ci-dessus au titre des résultats attendus, feront l'objet de deux rapports :

- a) Un document cartographique pour chaque infrastructure concernée par l'étude élaborée avec le logiciel ARCVIEW ou MAPINFO.
Pour chaque infrastructure de stockage, le prestataire indiquera dans une annexe :
 - i. Numéro d'identification ;
 - ii. Plan de situation avec coordonnées géographiques ;
 - iii. Paramètres techniques (dimensions (longueur, largeur), état actuel, capacité etc.) et quantité de travaux à réaliser ;
 - iv. Importance du système et de l'infrastructure par rapport aux cultures associées ;
 - v. Autres observations éventuelles.
- b) Les autres résultats attendus feront l'objet d'un rapport unique.

2.6. Méthodologie

Les consultants conduiront des études des infrastructures de stockage existantes qui répondent aux besoins des opérateurs dans les régions d'intervention.

Le travail se fera sur la base des informations collectées à l'occasion des missions de terrain. Elles seront complétées par des entretiens avec des personnes ressources et des recherches documentaires.

3. PROFIL DU CONSULTANT

La prestation sera réalisée par un consultant individuel correspondant au profil mentionné ci-après :

- Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures de niveau Ingénieur en Bâtiment et Travaux Publics au minimum.
- Ayant au moins dix (10) années d'expérience professionnelle générale.
- Justifiant au moins cinq (05) années d'expérience dans le domaine des études liées à des programmes de réhabilitation des infrastructures de stockage ou GCV.
- Justifiant d'une bonne connaissance des contraintes spécifiques des infrastructures de stockages.
- Expérience en étude de viabilité des infrastructures
- Une connaissance des régions d'interventions sera considérée comme un atout
- Une connaissance/expérience dans le développement de chaîne de valeur agricole et dans le secteur privé agricole sera un atout.

4. LOGISTISQUES

Le Consultant doit veiller à disposer des matériels nécessaires pour pouvoir se consacrer pleinement à sa mission.

5. LIVRABLES

Le consultant est tenu de remettre au projet CASEF les rapports ci-après :

- Un rapport d'avancement des prestations contenant les résultats de la phase 1 et les recherches

bibliographiques y compris la méthodologie d'intervention détaillée, les moyens proposés, la justification des choix méthodologiques, le chronogramme détaillant le déroulement de la prestation à remettre 15 jours après la signature du contrat.

Ce rapport de démarrage sera révisé et commenté par les parties prenantes du projet avant sa version finale ;

- Un rapport intermédiaire dans lequel doivent être mentionnées les informations relatives à chaque tâche mentionnée ci-dessus y compris le rapport d'avancement des activités sur terrain, à remettre 20 jours après les observations et recommandations émises par le Projet sur le rapport d'avancement ;
- Un rapport final tenant compte des recommandations de la séance de validation, des observations de l'équipe du projet, à remettre 25 jours après les observations et recommandations émises par le Projet sur le rapport intermédiaire;
- Un plan d'action pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les parties prenantes à remettre 07 jours après la validation de rapport définitif ;

Tous les rapports seront soumis en Quatre (04) exemplaires. Une copie de tous les documents sera également remise sur support électronique sous format Word et PDF.

Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ces rapports incombe au Projet CASEF et/ou aux personnes et/ou entité désignée par le Projet CASEF. Le consultant présentera au cours d'une réunion de restitution les résultats de sa mission aux différentes parties prenantes.

6. DURÉE DE LA MISSION

La durée de l'intervention est de soixante (67) jours prestés, étalés sur -quatre vingt dix (90) jours répartis comme suit :

- Prestation du consultant n'excédant pas de trente-cinq (35) jours prestés incluant la prise en main des documents et la remise du rapport intermédiaire;
- Le Projet CASEF dispose ensuite de cinq (05) jours ouvrables pour émettre ses commentaires ;
- Vingt-cinq (25) jours prestés pour : l'élaboration du document définitif tenant compte des remarques et des observations des différentes parties prenantes.
- Le Projet CASEF dispose ensuite de cinq (05) jours ouvrables pour la validation du rapport final;
- Sept (07) jours prestés pour l'élaboration d'un plan d'action pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les parties prenantes.
- Le Projet CASEF dispose ensuite de cinq (05) jours ouvrables pour émettre ses commentaires ;